



52^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial sur les droits des personnes handicapées

Intervention du Luxembourg

13 mars 2023

Monsieur le Rapporteur spécial,

En tant que Déléguées de la Jeunesse, nous sommes très préoccupées par les conclusions de votre rapport qui révèle que les services actuels fournis aux personnes en situation de handicap sont à l'image d'un modèle médical essayant de les guérir et non de les inclure tel qu'ils ou elles sont.

Nous sommes conscientes que certaines personnes ont besoin d'un soutien individuel et d'une supervision supplémentaire, en particulier quand il s'agit de mineurs. Toutefois, nous tenons à souligner que l'inclusion effective des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge est essentielle. Au lieu de leur fournir des services de scolarisation ou médicaux séparés, tels il est nécessaire de leurs offrir des services adéquats en commun avec les autres jeunes de leur âge.

Il est donc important de créer des lieux d'échange entre eux et d'autres jeunes à travers des activités extrascolaires comme la musique ou le sport. Malheureusement, cela dépend souvent du travail bénévole des coordinateurs de ces activités. Leurs efforts pour inclure les jeunes en situation de handicap doivent être soutenus en offrant des financements, et des formations continues.

Il est aussi urgent de mettre en place des activités et des cours communs entre les classes spécialisées et les classes dites non spécialisées. Afin de permettre à chaque enfant d'avoir un esprit critique et d'accepter la différence de ses camarades.

Monsieur le Rapporteur spécial, quelles bonnes pratiques avez-vous recensées en matière de services adaptés et inclusifs pour les jeunes en situation de handicap ?

Je vous remercie.